

M-68

CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES
DE LA
CORPORATION DE RESTAURATION DE LA JACQUES-CARTIER
(CRJC)

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
13 octobre 2004

INTRODUCTION

La corporation de restauration de la Jacques-Cartier (CRJC) est un organisme à but non lucratif fondé en 1979, avec comme mission, la restauration, la conservation et la mise en valeur de la rivière Jacques-Cartier dans une perspective de bassin versant en vue d'en faire « une rivière pour tous ». Cette mission s'est articulée principalement autour de la réintroduction du saumon atlantique disparu de la rivière Jacques-Cartier depuis le début du siècle dernier. La corporation a pu poursuivre sa mission durant toutes ces années grâce à la participation active de nombreux bénévoles et le support à la fois opérationnel et financier des huit (8) municipalités riveraines. Le 15 juin dernier, la mission de la CRJC s'est élargie pour être en mesure d'assurer l'organisation, dans une perspective de développement durable, de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant en conformité avec la Politique nationale de l'eau. La corporation est dirigée par un conseil d'administration de 40 acteurs de l'eau dans le bassin de la Jacques-Cartier dont la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

La CRJC tient à souligner son appréciation de l'opportunité qui lui est offerte de présenter ses observations et commentaires dans le cadre du présent exercice d'autant plus qu'il s'agit d'un effort pour développer une vision collective à long terme et la faire partager par l'ensemble des citoyens et intervenants.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

La lecture du document de consultation nous amène à vous formuler quelques observations d'ordre plus général puis nous nous concentrerons sur le Chantier 3 « Une communauté plus saine et plus durable » et plus particulièrement sur les questions reliées à la gestion de l'eau

- Comme le document de consultation porte sur une vision stratégique à long terme, nous avons été surpris que le document n'aborde que par voie indirecte la notion de développement durable. Celle-ci nous apparaît en effet comme un effort d'intégration des valeurs économiques, sociales et environnementales dans les processus de décision en vue de s'inscrire

dans une dynamique de développement viable à long terme. Chacune de ces valeurs est abordée, mais distinctement et le terme « durable » est réservé au chapitre qui porte sur l'environnement. *Nous croyons que l'exercice aurait pu tirer profit des expériences de d'autres agglomérations urbaines en la matière notamment le District régional de Vancouver (DRV) ainsi que des initiatives et travaux réalisés dans le cadre de la préparation de la tenue du Forum urbain mondial de 2006 qui se tiendra à Vancouver.*

- Le document précise clairement que la cohérence recherchée par l'exercice « vaudra par l'adhésion de la population à ses constats, à ses questionnements et à sa vision. » Il mentionne également que les moyens pour obtenir cette adhésion sont la présente consultation, les mécanismes démocratiques des municipalités avec l'addition d'un « important volet pédagogiques ». L'adhésion de l'ensemble de la population et des acteurs à une vision commune est essentielle à une plus grande cohérence et une meilleure efficacité dans l'identification des enjeux et la recherche et la mise en œuvre de solutions à des problèmes communs. Mais pour que cela fonctionne véritablement il faut qu'un certain nombre d'acteurs clés se sente interpellé, adhère aux diagnostics et s'approprie cette vision. *Nous ne voyons pas dans le document des orientations et des pistes d'action qui s'intéresse à cette question.*

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AU CHANTIER 3 ET PLUS PARTICULIÈREMENT SUR LES QUESTIONS RELIÉES À L'EAU

Un des éléments qui ont attiré notre attention à la lecture du Chantier « Une communauté plus saine et plus durable », c'est l'espace de « déconnexion » ou distance entre la vision, les constats et les orientations et les pistes d'action. Par exemple :

- En ce qui concerne les milieux humides
 - Vision : « ...loin de disparaître, ont été maintenus et on vu leur superficie s'accroître sensiblement grâce à des politiques et à des aménagements bien planifiés » (p. 23)
 - Constat : « Des milieux humides essentiels pour la qualité de l'eau qui sont cependant difficiles à protéger. »(p.25). Le document poursuit plus loin en précisant que même si la protection des milieux humides localisés à même le littoral est obligatoire, en vertu des orientations gouvernementales, leur préservation

prochaine sera ardue, car plusieurs d'entre eux sont de tenure privée. La section se termine par un constat que la réglementation métropolitaine ne peut à elle seule assurer la préservation et la mise en valeur de ces milieux humides.

- Orientation et pistes d'actions : Sous l'orientation générale 1, on retrouve la piste d'action « Préserver les milieux humides existants »

Le lecteur ne peut que rester perplexe face à ce quasi-aveu d'impuissance pour réaliser la vision.

- En ce qui concerne l'accessibilité des cours d'eau et particulièrement de l'état des rives de plusieurs de ces cours d'eau, dont plusieurs, ont été dégradées. Là encore on constate que « Bien des règlements d'urbanisme sont muets sur les cours d'eau protégés. » On constate de plus que l'identification des éléments à préserver et les mesures de protection à mettre en place se heurtent à des difficultés d'application sans compter les minces ressources consacrées au maintien d'un suivi adéquat.
- Par ailleurs, le document parle dans son diagnostic de débordements des trop pleins de réseaux d'égouts et concentre son attention sur la solution envisagée pour la ville de Québec, mais on néglige de parler plus généralement de gestion des eaux pluviales et de surface qui s'adresse aux questions d'aménagement du territoire, d'infrastructure et de développement sur l'ensemble du territoire. Ces questions qui sont souvent négligées ont d'importantes conséquences sur la rentabilité à long terme des infrastructures sans compter la qualité des cours d'eau et des habitats qu'ils abritent.

La déconnexion dont on parle ne se limite pas nécessairement aux problématiques liées à l'eau. Nous pourrions citer la pollution lumineuse, dont le constat est assez éloquent, mais on cherche dans les orientations et surtout les pistes d'action, les réponses à ce constat. Il en est de même avec les sites d'extraction porteurs d'incidence sur l'environnement.

À cet égard, et considérant les difficultés énoncés, nous croyons qu'il serait important et même essentiel de développer des indicateurs environnementaux qui permettent de mieux partager les problématiques et de mieux s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue sur le plan de la qualité de notre environnement. Ces indicateurs sont également des

outils qui permettent à la population et aux divers intervenants de mieux partager la vision et de canaliser les énergies en conséquence.

Déjà la CM participe au système de Rapport sur la qualité de vie de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). *Nous suggérons d'aller plus loin et de développer des indicateurs pour les différentes problématiques environnementales qui présentent des difficultés particulières.*

D'autre part, il est utile de rappeler que le territoire de la CMQ recoupe huit (8) bassins versants importants dont trois sont compris en presque totalité sur le territoire. Ces trois bassins versant (Montmorency, Saint-Charles et Jacques-Cartier) sont des bassins prioritaires désignés en vertu de la Politique de l'eau et des organismes de bassin formellement reconnus sont à l'œuvre dans chacun de ces bassins pour assurer la mise en œuvre progressive de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Ainsi, ces organismes sont en voie de se doter d'un Plan directeur de l'eau comme principal instrument pour concrétiser cette mission.

Il y a également des organismes de moindre envergure avec des missions semblables comme celui sur la rivière Cap-Rouge. Et encore d'autres organismes ayant des missions étroitement reliées à la gestion de l'eau.

Le document est muet ou à tout le moins pas très clair sur la question de savoir comment les PDE qui sont amorcés ou en voie d'être élaborés par ces organismes vont être articulés par rapport à celui de la CMQ. Par ailleurs, considérant l'importance des acteurs de l'eau regroupés dans ces OBV comment les efforts de ces organismes et des autres qui sont reliées à l'eau peuvent être conjugués et mis à contribution dans la résolution des problèmes identifiés .

Réciproquement, quel rôle la CMQ veut-elle jouer dans l'amélioration et le développement des capacités de ces jeunes organismes pour contribuer à mettre « ...des forces en marche » afin d'accroître les possibilités de réaliser la vision que l'on est en train d'élaborer . Nous croyons en effet que la CMQ devrait jouer un rôle proactif à cet égard afin de créer les synergies nécessaires pour relever les nombreux défis qui sont identifiés dans le diagnostic. Il y aurait ainsi lieu d'esquisser une orientation qui s'intéresse à cette question.

Nous vous remercions de votre attention

Claude Sauvé, président
Jacques Robitaille, vice-président communications

Corporation de restauration de la Jacques-Cartier (CRJC)